

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2026

"Une école de musique au coeur de son territoire"





SOMMAIRE :

Introduction

- contexte général - page 2
- histoire de l'école de musique - page 3
- Etat des lieux - page 4
- Les textes de référence - page 4 et 5
- L'organisation de l'école de musique - pages 5 et 6
- Les enseignements proposés - page 7

I- Les missions générales de l'établissement - page 8

- I-1) Sensibilisation et éducation artistique - page 8
- I-2) Enseignements et pratiques musicales - page 9
- I-3) Diffusion culturelle et rayonnement territorial - pages 9 et 10

II- Les Ressources

- II-1) Le budget - page 10
 - a) L'investissement
 - b) Le fonctionnement
 - c) Les recettes
- II-2) Les locaux - page 11
- II-3) Le parc instrumental - page 11
- II-4) L'implication des communes - page 12

III- Le fonctionnement pédagogique - page 12

- III-1) Les classes instrumentales
- III-2) Les écoles chantantes
- III-3) Les pratiques collectives - pages 12, 13 et 14

IV- Les moyens de communication - page 14

V- Le projet 2023/2026 - page 15

- V-1) Introduction
- V-2) Axes de développement
 - a) L'enseignement
 - b) Les moyens à mettre en œuvre - pages 16 et 17
 - c) Réseaux - page 17

Le suivi du projet d'établissement - page 17

Les annexes - page 18

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2026

INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. En effet, pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, à moyen et à plus long terme.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 4 ans. Ainsi, le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, tout en se référant aux critères des textes cadres cités ci-dessous. Il doit représenter la réalité existante et proposer des aménagements durables et réalisables pour tous.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est née le 1er janvier 2022, de la scission de la communauté de communes des Hautes-Vosges. Elle est composée de huit communes : Champdray, Gérardmer, Granges-Aumontzey, Le Tholy, Le Valtin, Liézey, Rehaupal et Xonrupt-Longemer. Son bassin de population est de 14 233 habitants (chiffre INSEE de 2020) pour une superficie d'environ 195 km². Cette nouvelle collectivité a décidé de prendre la compétence culture. Elle a donc intégré la médiathèque, la ludothèque et l'école de musique.





HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

Sur le site de Gérardmer :

L'histoire de l'école de musique est fortement liée à celle de l'Union Musicale de Gérardmer, qui fêtera en 2023, ses 150 ans. Des cours étaient dispensés par les différents directeurs, aidés de musiciens de l'orchestre, afin de fournir les pupitres de l'Union Musicale. Pour faire évoluer le niveau des élèves et celui de l'orchestre, Jean-Marie Baugé décida de structurer l'association en lui adjoignant une partie école. En 1980, pour mener à bien son projet, il demande le soutien de la commune de Gérardmer pour embaucher des enseignants spécialisés. L'école de musique devient municipale et ne cesse de développer son nombre de classes et d'élèves.

Les différents directeurs :

Michel Libraire (directeur de l'UMG)

Jean-Marie Baugé (directeur de l'UMG)

Olivier Maire (directeur de l'école de musique et de l'UMG)

Ludovic Bérard : depuis le 1er janvier 2010 (directeur de l'école de musique et de l'UMG, jusqu'en juillet 2018)

Sur le site de Granges-Aumontzey :

En 1997, les élus de Granges sur Vologne, Corcieux, La Houssière et Gerbépal, décident de créer une école de musique intercommunale gérée par un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) dont le siège sera à Granges sur Vologne.

L'harmonie municipale de Granges sur Vologne, créée en 1903 par un industriel, Mr Paul ANCEL, allait pouvoir bénéficier d'une ressource primordiale pour la formation et le recrutement de nouveaux musiciens.

L'école de musique s'appuiera alors sur des enseignants boursiers issus des conservatoires de Nancy et Metz qui seront ensuite embauchés définitivement.

En 2000, la communauté de communes du canton de Brouvelieures décide d'adhérer au SIVU. En 2004, l'établissement devient un Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique, avec trois sites d'enseignement et quatorze disciplines enseignées.

En 2014, suite au redécoupage des communautés de communes, l'établissement doit modifier ses statuts, pour devenir un Syndicat Mixte d'Arts Vivants (SMAV), regroupant la communauté de communes du Val de Neuné et les communes de Champdray et de Granges sur Vologne (cette dernière deviendra Granges-Aumontzey le 1er janvier 2016).

Benoît Grocolas est directeur depuis 1997.

ÉTAT DES LIEUX

a) sur le territoire de la CCGHV (hors école de musique)

Les offres d'enseignement et de pratique musicale :

Il existe une offre de cours particulier concernant le piano, la clarinette, la contrebasse à cordes. La maison de la culture et des loisirs de Gérardmer propose des cours de guitare (type accompagnement), d'accordéon, d'éveil musical et un atelier chant pour les adolescents. Elle propose également une activité chant-choral pour les adultes avec la chorale "les castafiores". Trois ensembles amateurs de type orchestre d'harmonie ainsi que des chorales ont une activité sur le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges à Gérardmer, Granges-Aumontzey et Le Tholy.

b) de l'école intercommunale de musique

L'école intercommunale de musique Gérardmer Hautes Vosges est un établissement culturel d'enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, composé de deux sites d'enseignement (Gérardmer et Granges-Aumontzey) issu de l'école municipale de musique de Gérardmer et du syndicat mixte d'arts vivants de la vallée du Neuné.

c) Les publics

- les habitants du territoire à partir de 5 ans et sans limitation d'âge
- le public scolaire
- le public empêché (EHPAD, Hôpital, résidence séniors)
- le public en situation de handicap (Foyer d'accueil spécialisé)

LES TEXTES DE REFERENCE

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique, texte de référence proposé par le Ministère de la Culture ([annexe 1](#)), fixe les missions d'une école de musique en France : « Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ».

Les grandes lignes énoncées dans le dernier schéma (2008) :

- Mettre l'accent sur les pratiques collectives et l'accompagnement
- Globaliser la formation (éviter la segmentation des apprentissages, la formation musicale doit être globale pour être cohérente)
- Former à la direction d'ensembles
- Renforcer la place de la culture musicale
- Favoriser les démarches d'invention (écriture, improvisation, arrangement, composition)
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires
- Donner aux jeunes d'âge scolaire une éducation musicale, les bases d'une conscience contemporaine du phénomène sonore et musical, en faisant naître le désir d'écouter. Compte tenu du rôle grandissant que jouent les musiciens qualifiés, formés à l'université dans les centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) pour intervenir en milieu scolaire, les « dumistes » constituent le point d'appui principal sur lequel les établissements peuvent compter pour accomplir cette mission, en raison notamment de leur connaissance de ce milieu et des modalités du partenariat.
- Renforcer les liens avec les pratiques en amateur





La mission première des établissements étant de former des amateurs, il s'agit de favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire.

- Adopter un cursus des études en cycles d'apprentissage

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire, de l'école de musique.

Notre projet d'établissement s'appuie également sur deux autres textes, la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre parue en 2001 ([annexe 2](#)) et le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques 2019-2023, du Conseil Départemental des Vosges ([annexe 3](#)).

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

L'école intercommunale de musique a été construite par la commune de Gérardmer et inaugurés le 21 juin 2013. Ils sont situés au 13, rue Levant et ont été conçus pour accueillir au mieux élèves, professeurs et usagers. Le site de Granges-Aumontzey est intégré au pôle socioculturel Simone VEIL, situé au 39, de la rue Les Champs de la Bordée, réhabilitation de l'ancien collège de la commune.

Un pass Gérardmer Hautes Vosges a été mis en place pour les habitants de la communauté de communes, permettant d'établir les droits d'inscription aux activités de l'école intercommunale de musique. Les élèves extérieurs à ces communes sont acceptés à des conditions tarifaires fixées par la communauté de communes.

L'établissement accepte tout type d'élève qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, à partir du moment où il s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique.

L'école de musique en quelques chiffres

- 1 directeur
- 1 coordinateur pour le site de Granges-Aumontzey
- 26 enseignants (20 pour le site de Gérardmer, 6 pour le site de Granges-Aumontzey)
- 320 élèves dont 54 sur le site de Granges-Aumontzey
- 40 à 50 animations musicales annuelles (auditions, restitutions, concerts, spectacles, master classes...)

A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

Tableau des enseignants :

Quatorze des vingt-sept enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale, les autres sont en CDI ou en CDD, pour les nouveaux arrivés.

Travail dans les écoles : éveil musical et le dispositif "Les Ecoles Chantantes" : Isabelle Masade

Site de Gérardmer :

Eveil musical, formation musicale enfants et adultes : Sophie GERARD (CDI)

Chorales d'enfants, d'adolescents et d'adultes : Sylvia BERARD (TIT)

Hautbois : Aurélien TANAZACQ (TIT)

Basson : Sarah GAUDIOSO (CDI en voie de titularisation)

Flûte traversière : Sophie MARC (TIT)

Clarinette : Frédéric PERRIN (TIT)

Saxophone : Geoffroy LA MANCUSA (CDI)

Cor d'harmonie : Didier BARROY (TIT)

Cornet à pistons/Trompette : Clément FOISSEL (TIT), Louise SUIRE (CDD) et Ludovic BERARD (TIT)

Trombone à coulisse, euphonium, saxhorn et tuba : Gilles VUILLEMIN (TIT)

Batterie et percussion : Grégory GROSJEAN (TIT)

Violon : Nelly MATCHABELI (CDI)

Violon alto : Virginie BOURHAUX (TIT)

Violoncelle : Prisca HIRSCHLER (CDD)

Contrebasse à cordes : Bernhard EBSTER (CDD)

Guitare basse : David OBELTZ (TIT)

Piano : Agnès LE BLOHIC (TIT) et Anna-Zofia BOROWIEC (CDD)

Orgue liturgique : Jérémy MARCHAL (CDD)

Site de Granges-Aumontzey :

Eveil musical, formation musicale enfants : Isabelle MASADE (CDD)

Saxophone : Myriam DIDIER (CDI)

Cor d'harmonie, trompette et trombone à coulisse : Daniel THIEMONGE (TIT)

Batterie et percussion : Pierre N-GUYEN (CDD)

Guitare électrique : Olivier DE MENECH (TIT)

Guitare classique : Thierry PETIT (CDD)





LES ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT :

L'éveil à la musique :

Par les classes d'éveil musical, destiné aux enfants de 5 et 6 ans, les élèves découvrent cette discipline de manière ludique.

Il y a deux classes sur le site de Gérardmer et une sur le site de Granges-Aumontzey.

La formation musicale :

Elle est déclinée en deux cycles. Le 1er cycle, cycle de découverte et d'apprentissage comporte quatre années. Le second, le cycle d'approfondissement et d'autonomisation est composé de trois années.

Chaque fin de cycle est validée par un examen. Un contrôle de milieu de cycle, en deuxième année est instauré pour vérifier les acquis et rattraper, s'il en était besoin, les élèves en difficulté.

Les cours jusqu'au niveau 2nd cycle – 1ère année durent 1h00, en cours collectifs.

Pour les deux dernières années, ils durent 1h15.

La formation instrumentale :

Elle est déclinée en deux cycles composés de quatre années chacun. Un examen diplômant est réalisé en fin de chaque cycle, et selon la volonté de chaque professeur, un contrôle a lieu en milieu de cycle ou en fin de chaque année. Un 3ème cycle amateur est possible au sein de notre établissement pour les élèves ne désirant pas intégrer un conservatoire à rayonnement départemental ou régional.

Durée des cours individuels :

30 minutes : Cycle 1, 1ère, 2ème et 3ème année

45 minutes : Fin de 1er cycle, Cycle 2, 1ère et 2ème année

1 heure : à partir du Cycle 2 – 3ème année (le passage à 1h00 implique une participation active aux pratiques collectives de l'établissement et à la vie culturelle de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges).

Les pratiques collectives :

Elles sont nombreuses dans notre établissement, et sont même une priorité de notre projet pour chaque élève. Complément indispensable à un apprentissage individuel, elles sont aussi la vitrine de l'activité, du dynamisme de l'établissement, permettant d'offrir à un public large une saison d'animations et de concerts ou de spectacles, et d'être par conséquent, un acteur majeur de la vie culturelle de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges.

Le chant-choral :

Il existe trois chorales sur le site de Gérardmer : la chorale d'enfants, la chorale d'adolescents et la chorale d'adultes « Accord et à chant » permettant de mettre en place de nombreux projets pédagogiques et musicaux, dans de nombreuses esthétiques différentes, allant du classique, au rock, en passant par la variété, le jazz ou les musiques du Monde. Un atelier pour les adolescents existe aussi sur le site de Granges-Aumontzey.



I- LES MISSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT :

Son rôle premier est d'offrir un enseignement musical de qualité, grâce à une équipe pédagogique diplômée, spécialiste dans son domaine de compétence. Elle applique le schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement musical initial de la musique, publié par le ministère de la culture, afin de proposer aux élèves un enseignement complet et de permettre à ceux qui le désirent de rejoindre les conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

L'école intercommunale de musique a aussi pour ambition de proposer une programmation d'animations, de concerts, de spectacles, de rencontres avec d'éminents professionnels, complément indispensable de l'apprentissage initial, afin de mettre en valeur le travail des élèves et de leurs professeurs, et d'animer le nouveau territoire de la communauté de communes.

Par la volonté de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et par sa mission de service public, l'école de musique cherche à s'ouvrir au plus grand nombre en offrant des tarifs attractifs.

Elle cherche également à attirer de nouveaux publics, travailler sur de multiples esthétiques, développer des nouveaux répertoires, mettre en place des partenariats avec d'autres structures culturelles et sociales de la collectivité, mais aussi avec des institutions publiques départementales ou régionales ou avec des établissements associatifs ou privés.

L'école intercommunale de musique veut être un acteur culturel dynamique et privilégié, un centre de ressource de l'apprentissage de la musique, une vitrine de la volonté de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges de porter haut la culture sur son territoire.

I- 1) SENSIBILISATION ET ÉDUCATION ARTISTIQUE

- La classe d'éveil musical est un premier pas dans l'école de musique, permettant à l'enfant de cinq ans de découvrir la musique par le jeu, par des activités ludiques, par le corps et le développement des sens.
- L'éveil musical en milieu scolaire est proposé en 2022/2023 à Le Tholy, avec des interventions hebdomadaires tout au long de l'année scolaire.
- L'agrément obtenu chaque année par notre enseignante, pour un travail avec les enfants des classes de primaire, en temps scolaire, nous permet un travail de découverte plus approfondi de la musique, à travers le chant, dans un dispositif que nous avons nommé "Les Ecoles Chantantes". Il est mené par une enseignante DUMIste. De nombreux projets ont déjà été réalisés et continueront à l'être.
- D'autres moments de sensibilisation sont organisés régulièrement par l'accueil de classes de primaire sur un projet particulier, ou encore par des animations dans d'autres structures intercommunales comme « La Rencontre avec ... » à la médiathèque ou « la fête du jeu » organisée par la ludothèque.
- Être un des partenaires privilégiés de la diffusion « Jeune Public » dédiée aux scolaires (mutualisation de moyens, de projets...) afin de susciter et d'encourager les passerelles entre cette programmation et les interventions musicales à l'école de musique.



I- 2) ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES MUSICALES

L'école intercommunale de musique Gérardmer Hautes Vosges a mis en place des parcours complets d'apprentissage :

La formation instrumentale, attente principale de chacun des élèves

La formation musicale, qui est l'acquisition de connaissances générales, nécessaires à l'apprentissage instrumental, associé à l'acquisition d'une culture musicale

Des pratiques collectives variées et indispensables (ensembles de classe, orchestres, ateliers, chorales...)

Des rencontres avec le monde professionnel de la musique (classes de maîtres avec d'éminents musiciens issus des meilleurs ensembles et orchestres français ou étrangers).

I- 3) DIFFUSION CULTURELLE ET RAYONNEMENT TERRITORIAL

La structuration des animations de l'école intercommunale de musique par une saison musicale annuelle, valorise la formation musicale prodiguée dans l'établissement. Cette programmation assure également son rayonnement et met en lumière les collaborations nombreuses en s'appuyant sur un large réseau de partenaires, avec en premier lieu les autres services culturels de la communauté de communes.

Ces manifestations sont multiples. De l'audition de classe, « les musicales », rendez-vous mensuel mettant en valeur les élèves, en petite formation, aux concerts des ensembles, des spectacles des « écoles chantantes », des chorales ou de projets encore plus ambitieux, c'est une cinquantaine d'animations qui sont déclinées dans chaque saison musicale.

L'école de musique a collaboré pleinement à la saison culturelle de la commune de Gérardmer mise en œuvre par la Maison de la Culture et des Loisirs, dans le choix de la programmation et des animations créées autour du spectacle principal. Des concerts sont proposés sur le territoire de la communauté de communes, dans le département des Vosges et au-delà.

Elle propose également des rencontres avec la médiathèque ou la ludothèque, collabore et co-construit des projets avec les écoles de musique du département, en participant régulièrement aux festivals (Festivals de cuivres ou de Percussions de Vittel, « Ca souffle sous les arcades » de Remiremont, « Perku en herbes » du CRR de Nancy...) avec les partenaires institutionnels comme le Conseil départemental des Vosges, Vosges Arts Vivants (par le schéma directeur, les résidence d'artistes comme celle de Franck Tortiller, des projets départementaux comme le projet 88 Saxs, ou par le biais du pôle des pratiques musicales collectives...), avec la CMF Vosges (implication dans la création de l'orchestre départemental), le directeur de l'établissement en est le président ou avec la CMF-Lorraine (qui peut subventionner des projets de notre établissement).



La direction de l'école de musique a longtemps été pleinement impliquée dans les travaux de l'Union Départementale des Établissements d'Enseignement Artistiques des Vosges, dans un plan de formation professionnel cohérent et concerté, en lien avec le CNFPT, par une mutualisation de moyens, sur des projets à vocation départementale. Cette association est en sommeil depuis 2020, mais le réseau des directeurs d'établissement fonctionne encore bien.

Un volant d'actions à destination du public scolaire est décliné, en présentations d'instruments, en spectacles scolaires, en ateliers musicaux, en projets pédagogiques.

II- LES RESSOURCES :

II- 1) LE BUDGET

Outre la masse salariale des 26 enseignants et du directeur, il faut également prendre en compte les frais d'équipements des locaux de l'école de musique, remboursement d'emprunt, chauffage, électricité, entretien du bâtiment...

a) L'investissement :

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges alloue chaque année une somme substantielle à l'achat d'instruments de musique ou de matériel nécessaire à la mise en œuvre de ses projets. L'achat d'instruments permet de renouveler le parc instrumental, qui est mis à disposition des enseignants dans le cadre des pratiques collectives, ou prêté aux élèves pendant les deux premières années de leur apprentissage.

b) Le fonctionnement :

Les lignes budgétaires principales sont allouées à l'école de musique pour réparer les instruments, acheter du petit matériel, des partitions, mettre en place des projets pédagogiques et transporter les élèves. D'autres lignes budgétaires permettent, le remboursement, le bon fonctionnement et la sécurité des locaux, sans oublier la masse salariale, dépense principale du budget de l'école de musique.

c) Les recettes :

- Correspondent aux droits d'inscription des élèves (tarifs 2022/2023 en annexe 4) pour un montant d'environ 23 000 € réalisé en 2022.
- Une subvention peut être accordée chaque année par le Conseil départemental des Vosges pour l'acquisition d'instruments de musique, au chapitre de l'investissement.
- La SEAM, organisme auquel l'école de musique adhère, peut octroyer des subventions à l'achat de partitions.
- La CMF-LORRAINE accorde également des aides au montage de projets pédagogiques d'envergure, comme le fait également le Conseil départemental des Vosges, au chapitre des projets innovants.



II- 2) LES LOCAUX

La maison de la musique : l'école de musique, l'auditorium et les salles de musiques actuelles

La Maison de la Musique à Gérardmer, est un bâtiment culturel issue d'une rénovation d'un groupe scolaire auquel a été adjoint un auditorium et deux studios pour les musiques actuelles. Equipés d'une salle de formation musicale, de onze salles pour la formation instrumentale, de deux salles de pratique collective et de deux studios de travail pour les élèves, les locaux sont modernes et adaptés à un apprentissage de qualité, de la musique.

L'auditorium a plusieurs vocations : Il accueille la classe de percussion, il est un lieu de concert de l'école de musique ou pour d'autres structures (Festival du film fantastique, festival Gérardm'Electric, la saison culturelle de la ville de Gérardmer...). Il accueille également, par convention, un ensemble de pratique amateur, l'Union Musicale de Gérardmer, et l'Académie Internationale de Gérardmer (stage estival de musique).

Deux salles « musiques actuelles » accueillent les groupes locaux. Ces salles sont également équipées de matériel de sonorisation, de batterie etc... pour permettre un accueil de qualité, à des prix attractifs.

Le pôle socioculturel Simone VEIL à Granges-Aumontzey est mis gratuitement à disposition de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, pour son école de musique, qui en occupe quelques salles. Il est le résultat d'une rénovation de l'ancien collège. La grande salle permet également l'organisation d'auditions d'élèves.

II- 3) LE PARC INSTRUMENTAL

Il est composé de nombreux instruments achetés par la communauté de communes (liste du parc instrumental en annexe 5). Il est mis à disposition de l'équipe pédagogique dans le cadre des pratiques collectives, nombreuses dans notre établissement et prêtés aux élèves dans leurs deux premières années d'apprentissage. Dans ce dernier cas, le prêt fera l'objet d'une convention entre la communauté de communes et l'élève ou son tuteur. Un état des lieux de l'instrument sera aussi réalisé lors du prêt et lors du retour de l'instrument.



II- 4) L'IMPLICATION DES COMMUNES

Peut se décliner de plusieurs manières. Les communes sont, par définition, des partenaires essentiels de l'école de musique :

- elles facilitent les rencontres avec le monde associatif
- elles appuient, le cas échéant, les interventions en milieu scolaire
- elles mettent à disposition des salles pour la réalisation des concerts
- elles mettent à disposition le matériel nécessaire à ces concerts et sa mise en place par leurs services techniques
- elles diffusent les documents de communication sur leur territoire

L'école de musique, dans le cadre de sa saison musicale ou de son travail en milieu scolaire, anime le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges.

III- LE FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE :

Conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique du Ministère de la Culture, le projet pédagogique de l'École de musique a pour objectif de répondre à sa mission principale de sensibilisation et de formation des amateurs en musique.

Pour tous les élèves, l'inscription est dite en cursus et comprend un cours instrumental, un cours de formation musicale et au moins une pratique collective. L'apprentissage uniquement dans une pratique collective est possible.

III- 1) LES CLASSES INSTRUMENTALES

Le hautbois, le basson, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le cor d'harmonie, le cornet à pistons, la trompette, le trombone à coulisse, l'euphonium, le saxhorn, le tuba, la batterie, la percussion, le violon, le violon alto, le violoncelle, la contrebasse à cordes, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse, le piano et l'orgue liturgique, sont proposés.

III- 2) LES ÉCOLES CHANTANTES

Est un dispositif mis en place depuis l'année 2018/2019 par convention avec l'éducation nationale. Il permet à chaque école primaire du territoire de la CCGHV de bénéficier d'un certain nombre de semaines de pratique de chant-choral sur l'année scolaire. Le nombre dépendant du projet de chaque école ou de chaque classe. A la fin de chaque session de travail, une restitution devant les parents est proposée.

III- 3) LES PRATIQUES COLLECTIVES

Depuis septembre 2011, une impulsion particulière a été donnée aux pratiques collectives, moteur du dynamisme de l'établissement. Ces ensembles donnent un sens concret et immédiat à la pratique musicale individuelle, et, par des approches pédagogiques variées, permettent de répondre aux demandes diverses des communes de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et de leur public.





Orchestres à vents :

La classe d'orchestre 1er cycle

Le « Old School Orchestra » ensemble d'adultes

Un orchestre à vents et percussions ponctuel, en fonction des projets, a donné plusieurs concerts (Concert Disney, concert dans le cadre du festival international du film fantastique).

Ensemble à cordes :

Un orchestre symphonique répète régulièrement depuis septembre 2018 et n'a pu faire son premier concert qu'en 2021.

Ensembles de Cuivres :

Le « GEC » (Grand Ensemble de Cuivres) existe depuis plusieurs années. Il est une vitrine du travail de notre école, du dynamisme des classes de cuivres et fruit de la concertation entre les différents professeurs du pôle cuivre.

Le Grand Ensemble de Tubas accueille nos élèves et des musiciens amateurs du département, attirés par la démarche originale de cet ensemble, unique dans le département des Vosges.

L'ensemble de cuivres des jeunes permet une première approche du travail en ensemble. Il collabore régulièrement avec ses homologues des écoles de musique voisines.

Les ateliers « Musiques Actuelles » :

Ils sont ouverts à tout élève voulant découvrir les différentes esthétiques des musiques actuelles (jazz, rock, funk ...).

Ensembles de classe :

Ensemble de Flûtes

Orchestre de clarinettes

Ensemble de saxophones

Ensemble de cors d'harmonie

Ensemble de trompettes

Ensemble de trombones

Ensemble de violons

Ensemble de violoncelles

Ensemble de percussions

Batucada

Les chorales :

D'enfants, d'adolescents et d'adultes, participent à de nombreux projets collaboratifs et transversaux pour dynamiser le chant-choral dans la région. Ils participent, en plus petit nombre à des ateliers et des projets « musiques actuelles ».

Soutien aux pratiques amateurs :

Notre établissement adhère à la CMF (Confédération Musicale de France)
L'Union Musicale de Gérardmer
La Société Musicale Le Tholy
Les Gens d'Air de Granges-Aumontzey
Association Française du Hautbois (nous avons accueilli le congrès national en 2020).
Lorraine Percussion
Fédération Musicale des Vosges (CMF Vosges) et son orchestre départemental

Des élèves de l'école intercommunale de musique participent aux activités musicales des ensembles amateurs suivants :

Harmonie de La Bresse-Cornimont
Harmonie de Le Tholy
Les Loisirs Vétérnats...

IV- LES MOYENS DE COMMUNICATION :

Ils permettent d'informer la population de la CCGHV :

- Le portail de gestion Opentalent pour la gestion au quotidien des élèves de l'école de musique, permet d'organiser les plannings de cours, les plannings des ensembles auxquels ils participent. Il permet également une communication réciproque entre la direction, enseignants, élèves et leurs parents, pour les mineurs.
- Un site internet (www.musique-gerardmer.fr) depuis le 30/06/2011 et a été visité par 111 130 personnes pour plus d'un million de pages lues. Il est fréquenté par une quarantaine de personnes, chaque jour.
 - Le futur site internet de la communauté de communes.
- Beaucoup d'informations sont également diffusées sur Facebook (<https://www.facebook.com/groups/ecoledemusiquede Gerardmer>).
- Une plaquette est proposée chaque début d'année présentant l'établissement.
- Un agenda culturel commun avec la médiathèque et la ludothèque paraît chaque trimestre depuis octobre 2022.
- Des affiches sont diffusées pour chaque animation de l'école de musique
- Les articles dans les journaux locaux (Vosges Matin, l'Echo des Vosges), sur internet (Gérardmer Info.fr), à la radio (Cocktail FM) ou à la télévision (Via Vosges).



V- LE PROJET 2023/2026 :

V- 1) Introduction



L'ambition communautaire, exprimée par le transfert de compétence "enseignement artistique", s'est concrétisée par la transformation de deux écoles de musiques indépendantes, en deux sites d'enseignement d'un même établissement d'enseignement artistique.

Pour répondre à un besoin toujours croissant de la part de la population et par la volonté des élus de répondre à cette demande, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a sollicité les services intercommunaux pour qu'ils travaillent en synergie afin de mutualiser des idées, les structures et les moyens pour l'intérêt du plus grand nombre. C'est une volonté forte des services culturels de mutualiser et d'harmoniser les différents projets et différentes programmations. Un agenda culturel paraît tous les trimestres.

Depuis 2010, l'école de musique a cherché à mieux se faire connaître du plus grand nombre. Elle a également cherché à sortir d'un certain isolement et doit continuer à s'ouvrir et se faire connaître auprès des habitants des huit communes de la CCGHV.

L'école de musique doit continuer à construire et à consolider ses partenariats avec les autres structures culturelles intercommunales, avec ses homologues du département, avec les associations culturelles, avec l'éducation nationale et avec les partenaires institutionnels.

Le récent développement des pratiques collectives a apporté, au sein de l'école comme dans l'image véhiculée à l'extérieur, une dynamique nouvelle engendrant une augmentation substantielle du nombre d'élèves fréquentant l'établissement. La poursuite de ce travail doit permettre de positionner ces pratiques au centre même de la dynamique d'évolution de l'établissement et peut également permettre d'ouvrir ce dernier, au plus grand nombre et de le positionner comme partenaire essentiel de la vie culturelle du territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges.

V- 2) Axes de développement

a) Enseignement

- **Réfléchir** à une organisation permettant une égalité de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire (l'égalité d'accès a été concrétisée avec la mise en place du Pass Gérardmer Hautes Vosges) en s'appuyant sur les compétences avérées et complémentaires des deux sites d'enseignement composant l'école intercommunale de musique.
- Continuer à **proposer** une tarification à l'échelle intercommunale permettant l'accès à la culture au plus grand nombre.
- **Développer** des partenariats à destination des publics empêchés (EHPAD, hôpitaux...).
- **Veiller à développer** quelques classes existantes, dans des territoires particuliers : les instruments à vent là où sont implantés les orchestres amateurs. Il s'agira également d'installer et de pérenniser les nouvelles classes (piano, guitare classique et électrique). Et aussi soutenir les classes dites « d'instruments rares » comme le hautbois ou le basson.
- **Réaliser** un état des lieux des orgues du territoire, patrimoine culturel important des communes, et proposer un plan "orgue" (classement, remise en état et mise en valeur).
- **Créer** une classe de clavecin (nous avons déjà la compétence dans l'équipe pédagogique) pourrait être la première étape d'un pôle consacré à la musique ancienne.



- **Renforcer les pratiques collectives**
 1. Développer l'orchestre symphonique
 2. Elargir la proposition musicale vers d'autres esthétiques
 3. Organiser de nouveaux ensembles comme un ensemble à cordes 1er cycle sur le site de Gérardmer et un ensemble à vents et percussions sur le site de Granges-Aumontzey.
- **Soutenir le monde amateur**
 1. Continuer à accueillir l'Union Musicale de Gérardmer à la Maison de la Musique (par convention - annexe 6)
 2. Soutenir les trois orchestres amateurs du territoire (Union Musicale de Gérardmer, Société Musicale Le Tholy et Les Gens d'Air de Granges-Aumontzey).
 3. Mettre en valeur ces ensembles amateurs dans une fête intercommunale à créer.
 4. Favoriser des projets artistiques communs
- **Mettre en place un pôle « Musiques Actuelles » dynamique :**
 1. Développer les ateliers MA de l'école de musique sur les deux sites d'enseignement.
 2. Créer des ateliers MAO (musique assistée par ordinateur).
 3. Apprendre aux élèves à chanter avec un micro.
 4. Apprendre aux élèves les bases de l'utilisation du matériel de sonorisation.
 5. Permettre aux élèves d'accéder à la création de chansons, de morceaux et les former à leur diffusion.
 6. Travailler plus en lien avec La Souris Verte (salle spécialisée à Epinal, labellisée SMAC par l'état (scène de musiques actuelles) qui propose de nombreuses formations pour les enseignants, les élèves et qui propose également de nombreux projets. Cette structure pourrait nous assister dans cette démarche.
 7. Notre établissement a repris la gestion des salles de musiques actuelles, dans la Maison de la Musique, permettant aux groupes locaux de louer une salle adaptée et équipée à des tarifs attractifs. Créer du lien avec ces groupes.

b) Les moyens à mettre en œuvre

Dans le cadre de la poursuite de la dynamique positive de l'école de musique en terme d'adhérents et de contenus pédagogiques :

- Etudier la création des nouvelles classes ;
- Soutenir le renouvellement, l'entretien et l'acquisition d'instruments du parc instrumental mis à disposition des professeurs et des élèves ;
- Continuer à soutenir les projets pédagogiques avec l'accueil de musiciens et pédagogues de renom ;
- Développer l'offre d'animations sur le territoire en soutenant la saison musicale de l'établissement ;
- Mettre à disposition de l'école de musique, un véhicule permettant de transporter le matériel nécessaire à la réalisation des concerts ;
- Mettre en place un plan de formation professionnel pour répondre aux enjeux du projet d'établissement.

c) Les réseaux

Développer les partenariats et les réseaux

- Avec les partenaires institutionnels (DRAC, Conseil départemental des Vosges, CMF...)
- Avec les établissements d'enseignement artistique des Vosges
- Avec les partenaires culturels de la communauté de communes et du département des Vosges
- Avec le lycée, les collèges, les écoles primaires, les écoles maternelles
- Avec les EHPAD
- Avec la résidence du Vinot
- Avec les associations musicales du territoire de la CCGHV

C'est en tout cas la volonté de la direction de l'école de musique de multiplier les partenariats afin que toutes les forces vives de la communauté de communes et les partenaires extérieurs travaillent ensemble à la création d'animations culturelles d'envergure, vitrine du dynamisme de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges.

LE SUIVI DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

sera réalisé par des réunions de différentes instances :

- en concertation avec la directrice générale des services, en collaboration avec le service ressources humaines et avec le soutien des services administratifs de la communauté de communes,
- lors de réunions de l'équipe pédagogique,
- lors de réunions, des rencontres avec les partenaires institutionnels,
- lors de rencontres avec les partenaires culturels de la communauté de commune,
- lors de rencontres et de co-constructions avec les établissements d'enseignement artistique du département,
- lors de réunions pédagogiques avec les responsables et les enseignants des écoles primaires du territoire, dans le cadre du dispositif "Les écoles chantantes",
- lors de réunions pédagogiques avec les responsables et les enseignants des écoles maternelles, primaires, des collèges, du lycée du territoire de la communauté de communes, pour des interventions en milieu scolaire, des projets pédagogiques...,
- lors de réunions des responsables des services de la communauté de communes,
- lors des commissions culture de la communauté de communes,
- lors des bureaux communautaires et le cas échéant, lors des conseils communautaires.

Enfin, le suivi se fera au quotidien, en étant à l'écoute du public et en ayant toujours le souci de coller au plus près des attentes des usagers.





LES ANNEXES :

Annexe 0 : Quelques chiffres en tableaux

Annexe 1 : Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique

Annexe 2 : la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre

Annexe 3 : le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques 2019-2023, du Conseil Départemental des Vosges

Annexe 4 : Tarifs 2022/2023

Annexe 5 : Liste du matériel du parc instrumental

Annexe 6 : Convention d'occupation de l'auditorium de la maison de la musique par l'Union Musicale de Gérardmer

Le président
Stessy SPEISSMANN MOZAS